



COMMUNE DE CUDREFIN

Grand'Rue 2
1588 Cudrefin

Greffe municipal
greffe@cudrefin.ch
Tél.: +41(0)26 677 90 10
commune@cudrefin.ch
www.cudrefin.ch

Préavis n° 41-2021
au Conseil communal
de Cudrefin

Point 6 de l'ordre du jour de la séance du 14 janvier 2021

Crédit d'investissement - étude pour la construction d'un bâtiment destiné à abriter l'accueil préscolaire et parascolaire

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Lors de la séance du 5 décembre 2019, vous avez accordé à la Municipalité un premier crédit d'étude de Fr. 40'000.00, afin de d'assurer la réalisation de l'étude préparatoire.

Cette phase s'est réalisée conformément aux attentes de la Municipalité et a atteint les objectifs fixés, à savoir :

- L'analyse des intentions et des besoins
- L'évaluation de la possibilité de réaliser le programme en fonction des données de base des facteurs environnementaux, des lois et règlements en vigueur, des servitudes et conventions de voisinage éventuelles
- La définition des critères d'évaluation
- Les calculs des volumes et/ou des surfaces selon les normes SIA applicables
- Les évaluations préalables avec les services officiels
- L'élaboration d'un concept architectural
- L'établissement d'un dossier complet d'avant-projet
- L'établissement des principes constructifs et de leur matérialisation

Il est maintenant temps de passer à la phase permettant l'élaboration concrète du dossier avant l'étape de la réalisation.

OBJET DU PREAVIS ET

L'étape suivante consiste en l'étude exécutive relevant des phases ci-dessous, selon la norme SIA 102 :

- 32- Projet de l'ouvrage - étude de détails,
- 33- Procédure de demande d'autorisation (dossier de mise à l'enquête),
- 41- Appel d'offres/comparaison des offres/proposition d'adjudication.

Les prestations précitées concernent les parties d'ouvrage suivantes :

CFC 1 Travaux préparatoires

CFC 2 Bâtiment

CFC 3 Equipements d'exploitation

CFC 4 Aménagements extérieurs

Le montant du crédit d'étude se compose comme suit :

Honoraires d'architecte (y compris pilotage du dossier)	Fr. 130'000.00
Honoraires d'ingénieurs spécialisés :	
Génie civil	Fr. 24'500.00
CVS	Fr. 25'520.00
Electricité	Fr. 14'420.00
Spécialiste protection incendie AEAI	Fr. 1'200.00
Géomètre	Fr. 2'060.00
Acousticien	Fr. 2'060.00
Divers et imprévus + ou - 15 % :	Fr. 30'240.00
TOTAL (TVA 7,7 % incluse) :	<u>Fr. 230'000.00</u>

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Cudrefin

- vu le préavis municipal,
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 230'000.00 destiné à financer l'étude pour la construction du bâtiment destiné à abriter l'accueil préscolaire et parascolaire,
- d'accepter la prise en charge de son financement par les liquidités du Fonds « Fontanellaz ».

Cudrefin, le 7 décembre 2020.

Le Syndic



T. Schneiter

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :



La secrétaire



A.-M. Lager

Annexes : - plans de l'avant-projet (situation, répartition programmatique, coupe et façade)